



**Autorisation de diffusion et de mise en ligne de thèse  
(numérisation des thèses soutenues entre 1982 et 2015)**

La présente autorisation permet à la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris de diffuser en ligne la thèse mentionnée ci-dessous.

L'auteur,

NOM.....

Prénom.....

de la thèse (*titre de la thèse*) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

soutenue à l'Observatoire de Paris en (*année de soutenance*) .....

autorise la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris à diffuser sa thèse complète sur internet.

Etant entendu qu'en cas de confidentialité toujours en vigueur la mise en ligne sera reportée au terme de la période requise.

La présente autorisation n'a pas de caractère exclusif, l'auteur conserve la possibilité de céder ses droits patrimoniaux et de diffuser sa thèse notamment dans un cadre éditorial.

Par les présentes, l'auteur autorise, à titre gratuit, la reproduction, la représentation et l'adaptation de sa thèse dans le monde entier par tous les procédés et tous supports, papier, analogiques ou numériques, présents et à venir, que l'utilisation soit partielle ou totale, de façon non exclusive pour la durée de la protection du droit d'auteur.

Les droits d'adaptation comportent le cas échéant la faculté de modifier la forme et le format de la thèse en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage, la sécurité et la diffusion électronique de la thèse.

L'auteur peut résilier l'autorisation de diffusion sur internet à tout moment auprès du directeur de la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Observatoire de Paris  
61 avenue de l'Observatoire 75014 Paris

## Responsabilités :

En tant qu'auteur, le docteur est responsable du contenu de sa thèse et s'engage à respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il reconnaît disposer des droits afférents à sa thèse et par conséquent garantit la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris contre tout recours, toute réclamation ou toute action que pourrait former un tiers, à un titre quelconque et notamment au titre de la violation de la propriété intellectuelle.

En particulier, si la thèse a été publiée, l'auteur s'assurera auprès de l'éditeur qu'il peut autoriser la diffusion de la version de soutenance sur internet.

Si l'auteur a reproduit dans sa thèse un document pour lequel il n'a pas acquis les droits, il devra en informer la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris qui numérisera la thèse complète pour archivage mais diffusera sur internet une forme amputée des documents tiers.

La Bibliothèque de l'Observatoire de Paris décline toute responsabilité quant à l'usage fait par les personnes qui accèdent à la thèse et ne donne aucune garantie quant à la sécurité et à la fiabilité des équipements et moyens techniques liés à l'hébergement électronique.

Cette autorisation ne contraint pas la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris à diffuser la thèse sur internet.

A

Le ...../...../.....

Prénom NOM

Signature avec la mention

« Lu et approuvé »